

NUMERO : 2025 - 130
DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la proposition de la société « S2A Production » sise 41, Rue Pierre Curie – 91610 Ballancourt-sur-Essonne et représentée par Mme MORIN Dominique, en sa qualité de Présidente,

Considérant que le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle, permet d'organiser une représentation du spectacle intitulé "Bulles de Savon Géantes" en présence d'un artiste (quatre passages de 20 minutes entre 15h00 et 17h30), pour un montant de 1 140,00 euros TTC (mille cent quarante euros TTC), le dimanche 29 juin 2025 dans le cadre de la fête de quartier Rosiers-Chantepie,

Considérant que ce contrat comprend la prise en charge des rémunérations, charges sociales et fiscales de l'ensemble du personnel attaché au spectacle,

DÉCIDE

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle proposé par la société « S2A Production », sise 41, Rue Pierre Curie – 91610 Ballancourt-sur-Essonne et représentée par Mme MORIN Dominique, sa Présidente (SIRET 84226529000028) pour la mise en place d'une représentation du spectacle "Bulles de Savon Géantes" réalisé par un artiste, dans le cadre de la fête du quartier Rosiers-Chantepie du dimanche 29 juin 2025.

Article 2 : La représentation aura lieu le dimanche 29 juin 2025, sur l'Espace Les Poiriers – Rue de Champagne dans le cadre de la fête de quartier Rosiers – Chantepie de 15h00 à 17h30.

Article 3 : D'imputer la dépense d'un montant de 1 140,00 euros TTC (mille cent quarante euros TTC) sur le budget communal.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 bd de l'Hautil - BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Sarcelles, le 25 juin 2025

Le Maire
Patrick HADDAD

